

Rapport N° 86 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 86, intitulée: «Sécurité au passage piétonnier situé entre les arrêts de bus 3 et 5 «Croix-Rouge» sur la rue de la Croix-Rouge».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la
séance du 20 septembre 1999)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 86 au Conseil administratif avec la recommandation de terminer l'aménagement proposé dans les meilleurs délais.